



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 30 Mars 2015

L'an deux mille quinze, le trente mars, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 23 mars 2015, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François Hillion, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	12	Votants :	17
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :	Jean-Laurent Panciatici représenté par François Hillion, Taouès Coll représentée par Bernard Gleize, Bernard Cellier représenté par Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk Fabian représenté par Katia Emig, Claude Bousquet représentée par François Levrat					
Absents :	Zohra Rousseau, Vanessa Mazzocato					
Secrétaire :	Vincent Pain					

A 20h00 s'ouvre, sous la Présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan, la séance du Conseil Municipal du 9 février 2015.

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Monsieur Vincent Pain est désigné secrétaire de séance.

L'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2015 est soumise au vote.

Le compte-rendu de la séance du 9 février 2015 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Délibération n°13/2015 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2013 du budget Assainissement

Après s'être fait présenté le compte de Gestion et le Compte Administratif et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, **adopte** le Compte de Gestion 2014 et donne quitus à Madame le Trésorier de Palaiseau pour sa bonne gestion et **adopte** le Compte Administratif du budget Assainissement 2014 qui s'établit comme suit :

- Excédent d'exploitation 2014 : 13 307,63 €
- Excédent d'investissement 2014 : 98 802,49 €
- Excédent Total : 112 110,12 €

Délibération n°14/2015 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014 du budget Assainissement

Vu la délibération n°13/2015 du 30 mars 2015 portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014 du budget Assainissement, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** d'affecter les résultats comme suit :

- 002 Excédent d'exploitation reporté : 13 307,63 €
- 001 Excédent d'investissement reporté : 98 802,49 €

Délibération n°15/2015 : Taxe communale d'assainissement

La taxe communale d'assainissement a été instaurée lors du conseil municipal du 19 mai 2003 avec effet au 1^{er} juin 2003. Son taux est de 0,9215 € par m3. Vu le bon état du réseau d'assainissement et le résultat excédentaire, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **fixe**, le montant à 0.50 € par m3 ce qui correspond à une baisse prévisionnelle de 30 000 €uros à compter du 1^{er} mai 2015.

Délibération n°16/2015 : Adoption du Budget Assainissement 2015 de la Commune de Vauhallan

Après examen et commentaires du budget Assainissement, tant en section d'exploitation, qu'en section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la section d'exploitation qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 64 307,63 euros et **approuve** la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 151 685,12 euros.

Délibération n°17/2015 : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014 du budget de la Commune de Vauhallan

Après s'être fait présenté le compte de Gestion et le Compte Administratif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **adopte** le Compte de Gestion 2014 et donne quitus à Madame le Trésorier de Palaiseau pour sa bonne gestion et **adopte** le Compte Administratif du budget communal 2014 qui s'établit comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2014 : 282 454,48 €
- Déficit d'investissement 2014 : -216 893,36 €
- Excédent Total : 65 561,12 €

Délibération n°18/2015 : Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2014 du budget de la Commune de Vauhallan

Vu la délibération n°17/2015 du 30 mars 2015 portant approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2014 du budget de la Commune de Vauhallan, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** d'affecter les résultats comme suit :

- 1068 Excédent de Fonctionnement : 282 454,48 €
- 001 Déficit d'investissement reporté : 216 893,36 €

Délibération n°19/2015 : Vote des taux d'imposition 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de fixer, comme suit, les taux des trois taxes, pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : **16,53 %**
- Taxe sur le Foncier Bâti : **16,30 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : **70,04 %**

Ce qui correspond à une augmentation des 2 premiers taux (T.H. et T.F.B.) de 3% soit 30 000 € qui compensent exactement la baisse de la taxe communale sur l'eau (cf délibération n°15/2015 de ce même conseil municipal).

Délibération n°20/2015 : Subventions communales aux associations pour l'exercice 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **octroie** aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2015
A.V.B.	250,00 €
Amicale du personnel	4 500,00 €
ARAC	100,00 €
Croix Rouge	150,00 €
Entente Igny-Vauhallan	150,00 €
ESV	4 500,00 €
APEIV	170,00 €
Football Club de Vauhallan	1 400,00 €
LCV	19 000,00 €
Le Pétanque Club	200,00 €
Pompiers d'Igny	300,00 €
Société de Chasse	150,00 €
Syndicat d'Initiative	450,00 €
UNC	100,00 €
Atelier Bambou	150,00 €
Vauhallan Karaté Wado Ryu	250,00 €
Ateliers créatifs	100,00 €
Association Alzheimer	150,00 €
TOTAL	32 070,00 €

Délibération n°21/2015 : Adoption du Budget Primitif 2015 de la Commune de Vauhallan

Après examen et commentaires du budget primitif de la commune, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la section de fonctionnement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 2 055 993,00 euros et **approuve** la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 1 321 966,94 euros.

Délibération n°22/2015 : Indemnité de conseil allouée au receveur municipal

Lors du conseil municipal du 6 décembre 2014, il avait été attribué une indemnité à Madame la Trésorière de Palaiseau pour un montant de 587,67 € brut. Le conseil municipal doit se prononcer sur un taux et non sur un montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 12 voix pour et 5 abstentions, **décide** d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 95% par an pour la durée du mandat sauf délibération contraire et **précise** que cette dépense sera imputée à l'article 6225 du budget principal.

Délibération n°23/2015 : Demande de subvention auprès de la CAPS au titre du fond de concours 2015

En l'absence de financement de la part d'autres organismes publics, la commune sollicite la CAPS pour le financement du chauffage dans les bâtiments communaux à hauteur de 50 000 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** une subvention auprès de la CAPS au titre du fond de concours 2015 pour la rénovation des installations de chauffage dans les bâtiments communaux et **autorise** le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Délibération n°24/2015 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 pour l'aménagement des vestiaires du gymnase et la création d'une toilette pour les personnes à mobilité réduite

Considérant la vétusté des vestiaires actuels, il a été acté de les aménager en créant 2 vestiaires, une douche et une toilette accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **sollicite** de l'Etat une subvention de 7 500 € au titre de la DETR 2015, **adopte** le plan de financement et l'échéancier ci-après et **autorise** le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Plan de financement prévisionnel

Travaux proposés en euros HT	Subvention sollicitée au titre de la DETR	Autofinancement
25 000 €	7 500 €	17 500 €

Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2 ^{ème} semestre 2015	2 ^{ème} semestre 2015

URBANISME

Délibération n° 25/2015 : Convention de mise à disposition d'un local communal au Syndicat d'initiative

Le Syndicat d'Initiative occupe un local situé sous la mairie. La convention signée en 2011 arrive à terme et le Syndicat d'initiative par courrier en date du 3 février dernier demande le renouvellement de ladite convention.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité de confirmer la mise à disposition d'un local communal au syndicat d'initiative de Vauhallan et **autorise** le Maire à signer la convention s'y afférente.

FINANCEMENT DES ANIMATIONS

Délibération n°26/2015 : Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour la Fête de la science – Edition 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour la Fête de la science 2015 et **autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier de demande et au mandatement de cette subvention.

Délibération n°27/2015 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la Fête de la science – Edition 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la Fête de la science 2015 et **autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier de demande et au mandatement de cette subvention.

Délibération n°28/2015 : Demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la Fête du village – Edition 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **sollicite** une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay pour la Fête du Village 2015 à hauteur de 10% du montant des dépenses et **autorise** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier de demande et au mandatement de cette subvention.

Divers

Tirage au sort des jurés d'assises :

M. Hugon Roger – M. Maman Cyril – M. Boyer Pierre – Mme Nayar épouse Das Gupta Asha – Mlle De Fleurian Claire – Mme Allignol épouse Bouxin Marcelle

Protocole VIVA

L'association VIVA avait déposé un recours contre la délibération n°34/2013 du 5 juin 2013 par laquelle le conseil municipal avait approuvé la modification du POS de la Commune.

Aujourd'hui, la commune est en cours d'élaboration de son PLU. Un accord, dont les modalités sont fixées dans un protocole distribué en séance, a été trouvé avec l'association VIVA pour le retrait de leur requête. Le Maire informe le conseil qu'il a signé ce protocole et que VIVA a bien informé le tribunal administratif du retrait de leur requête.

Fin de séance à 21h00